



Verbalisation par policier en civil

Par **Hidden37**, le **28/01/2015** à **21:18**

Bonjour à tous,
J'ai une question.
La semaine dernière alors que je doublait une voiture sur la 2x2 voies au régulateur à la vitesse autorisée, une voiture vient me coller au par choc et me fait des appels de phares.
J'ai mis un léger coup de frein pour qu'il s'écarte car il était vraiment prêt.
La personne se met à côté de moi et m'arrête, à priori un gendarme ou un policier il ne s'est pas présenté et n'était pas en tenue, me dit que je vais rentrer à pied...
Il a pris mes papiers et à noter des choses sur une feuille A4 plier en deux, m'a demandé le nom et le numéro de téléphone de mon patron (j'ai un véhicule de société).
Il est revenu et m'a dit qu'il avait pas le temps mais que je serai convoqué (où je ne sais pas? Vu son ton j'ai préféré ne rien dire et rester polis).
J'ajoute que pendant la manœuvre il n'avait pas mis de girophare ni de sirène et le véhicule était une megane classique (banalisée?).
Mon patron n'a pas de nouvelles...
Qu'est-ce que je risque exactement?
Merci pour votre aide.

Par **aleas**, le **28/01/2015** à **21:24**

bonsoir,
Vous risquez d'être verbalisé pour une ou des infractions que cette personne aurait pu constater.
Vous risquez donc de recevoir d'ici une dizaine de jours des nouvelles de Rennes.
Quand vous aurez des nouvelles, si vous en avez, revenez sur cette file on verra de quoi il retourne.
Vous vous arrêtez devant les injonctions de "n'importe qui" ?
Par les temps qui courent, moi je ne m'arrête pas si je ne vois pas qu'il s'agit de la police ou de la gendarmerie.

Par **Hidden37**, le **28/01/2015** à **21:34**

Bonsoir,rnrnEt merci pour votre réponse,rnrnJ'ai oublié d'ajouter qu'il à mis le girophare un fois qu'il m'avait doublé en me faisant signe de m'arrêter.

Par **aleas**, le **28/01/2015 à 22:03**

Bonsoir,rnrnAh, là, je comprends mieux. Vous ne pouvez qu'attendre et vous verrez bien.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2015 à 07:21**

Bonjour Hidden37,rnrnUn gendarme ou un policier, qu'il soit seul ou non, en tenu ou non, en mission ou non, est assermenté, il est habilité à relever les infractions qu'il constate et à les verbaliser. Avec le système actuel des boîtiers électroniques, il relève les infos indispensables sur papier puis, une fois revenu à son bureau, rédige le procès verbal et c'est le CACIR de Rennes qui vous adressera, sous quinzaine, l'avis de contravention. Donc, une fois cet avis reçu, revenez nous dire ce qui est dessus et, comme dit aleas, on vous aidera, on vous dira ce qu'il en est.

Par **moisse**, le **29/01/2015 à 16:53**

Bonsoir,rn[citation]une voiture vient me coller au par choc et me fait des appels de phares.
rn[/citation]rnIl est possible que ce policier considère votre dépassement comme dangereux, car étant lui-même déjà en train de vous doubler.rnAuquel cas selon l'art.R414-4 votre permis peut être suspendu.rnMais il s'agit d'une pure spéculation puisque la qualification des faits n'est pas encore connue.

Par **Hidden37**, le **29/01/2015 à 17:07**

La voiture en question était le policier.rnrnJ'étais voie de gauche pour doubler et lui me collait pendant ma manœuvre de dépassement.rnrnUne fois le véhicule à ma droite dépassé je me suis rabattu sur la voie de droite.rnrnJe vais donc attendre de recevoir mon avis de contravention...

Par **moisse**, le **29/01/2015 à 18:10**

Bonsoir,rn[citation]La voiture en question était le policier[/citation]rnC'est bien pour cela que je suppute cette colère du policier car si tel est le cas, vous auriez pu l'envoyer dans les décors en effectuant la manœuvre de dépassement sans vous assurer (par distraction) de le faire en toute sécurité.

Par **Hidden37**, le **29/01/2015** à **18:49**

Lorsque j'ai entamé le dépassement il n'y avait personne à ma gauche, j'ai même revérifié au début du dépassement.rnrnC'est sur la fin qu'il est arrivé derrière moi, je ne sais à quelle vitesse...